

vénériennes ainsi que les soins dentaires aux enfants de moins de 17 ans et l'hospitalisation des malades mentaux. Le diagnostic du cancer est assuré par l'entremise de la Clinique d'Edmonton. Les résidents indigents sont admissibles aux services médicaux, dentaires et optiques ainsi qu'aux soins généraux à l'hôpital.

Section 2.—Statistique de la santé

Les renseignements statistiques actuels sur la santé des Canadiens se limitent aux séries bien établies et hautement uniformisées sur la mortalité, les maladies transmissibles et les institutions; toutes ces séries existent depuis longtemps. Par contre, les autres statistiques sur la santé nationale en sont encore à leur début. Jusqu'à présent, l'*Enquête sur la maladie au Canada* (1950-1951) est la seule source de renseignements sur la maladie en général, les services de santé et les dépenses personnelles pour soins de santé. D'autres études portent sur des soins particuliers ou sur certains groupes de la population, soit la maladie dans le Service civil et l'activité de l'Ordre des infirmières Victoria. Une bonne part des renseignements statistiques proviennent aussi des provinces ou d'autres sources intéressées à la santé.

La statistique des causes de décès paraît au chapitre sur la statistique de l'état civil (pp. 222-231), la statistique hospitalière à la sous-section 1 qui suit et la statistique des maladies à déclaration obligatoire et celle de la maladie dans le Service civil à la sous-section 2. L'*Annuaire* de 1955 renferme un bref exposé de la portée et des méthodes de l'*Enquête sur la maladie* (1950-1951) et les éditions de 1955, 1956 et 1957-1958 présentent une partie des résultats. Les résultats détaillés de l'Enquête ont paru dans des bulletins (n^{os} de catalogue 82-501F à 82-511F).

Sous-section 1.—Statistique hospitalière*

En 1959, le Canada comptait 1,503 hôpitaux dont la capacité théorique se chiffrait par 192,948 lits (berceaux non compris) contre 101 hôpitaux et 9,543 lits de moins un an plus tôt.

Dans les tableaux de la présente sous-section, le classement des hôpitaux se fait suivant deux méthodes. La première, fondée sur les admissions, donne trois genres d'hôpitaux,—publics, privés et fédéraux,—et la seconde, sur l'affectation des hôpitaux, en donne quatre,—généraux, spéciaux, pour maladies mentales et pour tuberculeux. Les tableaux 1 et 2 utilisent, à la fois, les deux méthodes pour répartir, suivant la province, le nombre des hôpitaux de chaque catégorie et leur capacité. Sur trois institutions reconnues par les autorités provinciales comme hôpitaux, en 1959, deux étaient des hôpitaux généraux (consacrés surtout au traitement des maladies les plus diverses ou disposant d'un service à cette fin). Toutes les provinces, sauf deux, comptaient deux hôpitaux généraux sur trois hôpitaux; la proportion était un peu moins de un pour deux au Québec et d'environ trois pour cinq en Colombie-Britannique. Comme il faut s'y attendre, le rang des provinces suivant la population correspond assez étroitement à celui qu'elles détiennent par le nombre de lits d'hôpital, mais diffère de celui qu'elles occupent quant au nombre d'hôpitaux. C'est ainsi que, en 1959, la Saskatchewan, qui compte plusieurs petits hôpitaux, ne le cédait qu'à l'Ontario et au Québec pour ce qui est du nombre des hôpitaux publics. Quant à la capacité des hôpitaux publics, pour 10,000 habitants, la plus élevée (plus de 100 lits) se rencontrait en Île-du-Prince-Édouard, au Québec, dans les Prairies et dans les Territoires; dans les autres provinces, en dehors de Terre-Neuve (74.5), elle s'échelonnait de 87.2 à 94.5 lits.

* Rédigé à la Section des institutions de la Division de la santé et du bien-être du Bureau fédéral de la statistique. Le détail se trouve dans les publications suivantes: *La statistique des hôpitaux*, vol. I et II (n^{os} de catalogue 83-202 et 82-203); *La statistique de l'hygiène mentale* (n^o 83-204) et *Supplément financier* (n^o 83-205); *La statistique de la tuberculose* (n^o 83-206) et *Supplément financier* (n^o 83-207).